



PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, mardi 31 octobre 2023

Révision des prix maxima des produits pétroliers au 1^{er} novembre 2023

À compter du 1^{er} novembre 2023 zéro heure, les prix maxima applicables en Guyane seront les suivants :

| | Au 1 ^{er} novembre 2023 | | Evolution par rapport aux prix du mois d'octobre 2023 |
|---|----------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Prix maximum hors taxe | Prix maximum toutes taxes comprises | |
| Supercarburant sans plomb (en €/l) | 1,18 € | 1,87 € | - 0,11 € |
| Gazole (en €/l) | 1,43 € | 1,90 € | 0,00 € |
| Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12,5 kg) | 20,32 € | 20,73 € | - 0,37 € |

Déterminants de l'évolution mensuelle constatée

- Les cours moyens du pétrole diminuent de 1,7 %;
- Les cours moyens de l'essence et du gazole diminuent respectivement de 15,4 % et de 6,4 % ;
- Les cours moyens du butane diminuent de 10,9 % ;
- La parité euro/dollar demeure favorable bien qu'en légère diminution. Elle passe, en moyenne, de 1,0720 au mois de septembre 2023 à 1,0551 ce présent mois (- 1,6 %).

Indemnité carburant travailleur dès janvier 2024

Suite aux annonces du Président de la République le 24 septembre 2023, l'indemnité carburant pour les travailleurs devrait être renouvelée en 2024. Elle représenterait une indemnité de 100 € par véhicule, soit une aide d'environ 20 centimes par litre pendant 6 mois pour un automobiliste moyen.

Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement une fois le texte promulgué.

L'observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) a été informé du projet de révision des prix maxima, préalablement à leur application.

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr